

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

LAURENT-PERRIER

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 22 594 271,80 €.
Siège social : 32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne.
335 680 096 R.C.S. Reims.

A. — Comptes sociaux.

I. — Bilan au 31 mars 2006.

(En millions d'euros.)

Actif	Notes	Exercices clos au 31 mars		
		2004	2005	2006
Immobilisations incorporelles		2,70	2,82	1,91
Immobilisations corporelles		0,05	0,07	0,08
Immobilisations financières		109,23	109,55	109,55
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé	1 et 2	111,99	112,43	111,53
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés		0,17	0,37	0,29
Autres créances et comptes de régularisation	7	8,20	12,14	14,68
Valeurs mobilières de placement	3	4,69	5,07	3,11
Disponibilités		0,01	0,42	1,69
Charges constatées d'avance		0,01	0,02	0,03
Actif circulant		13,08	18,02	19,80
Total de l'actif		125,07	130,44	131,33

Passif	Notes	Exercices clos au 31 mars		
		2004	2005	2006
Capital	4	22,59	22,59	22,59
Primes d'émission, de fusion et d'apport		22,78	22,74	22,74
Réserve légale		3,72	3,72	3,72
Réserves statutaires		2,45	2,45	2,71
Réserves réglementaires		4,74	4,78	4,52
Report à nouveau		17,21	18,96	19,37
Résultat		5,60	5,67	5,70
Provisions réglementées				0,00
Total des capitaux propres	4	79,09	80,90	81,35
Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges	5	0,78	1,84	2,55

Emprunts et dettes financières	6	39,13	39,14	39,15
Fournisseurs et comptes rattachés		0,36	0,32	0,37
Dettes fiscales et sociales	7	0,91	2,61	2,01
Autres dettes et comptes de régularisation	7	4,79	5,63	5,89
Total des dettes		45,20	47,70	47,43
Total du passif		125,07	130,44	131,33

II. — Compte de résultat.

(En millions d'euros.)

	Notes	Exercices clos au 31 mars		
		2004	2005	2006
Chiffre d'affaires		1,22	1,32	1,39
Reprise sur amortissements et transfert de charges				
Autres produits		4,27	4,86	5,28
Total des produits d'exploitation		5,48	6,18	6,67
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Autres achats et charges externes		-1,66	-0,72	-1,49
Impôts taxes et versements assimilés		-0,14	-0,10	-0,10
Salaires et traitements	9	-0,89	-0,75	-0,87
Charges sociales	9	-0,51	-0,63	-0,65
Dotations aux amortissements		-0,13	-0,14	-0,02
Dotations aux provisions			-0,23	-0,01
Autres charges		-0,44	-0,47	-0,38
Résultat d'exploitation		1,73	3,13	3,15
Produits financiers		4,66	5,32	4,84
Charges financières		-0,45	-2,22	-3,40
Résultat financier	10	4,21	3,10	1,44
Résultat courant avant impôt		5,94	6,24	4,59
Produits exceptionnels		0	0,07	0,73
Charges exceptionnelles			-0,01	0
Résultat exceptionnel	11	0	0,06	0,73
Impôts sur le résultat	12	-0,34	-0,63	0,38
Participation des salariés				
Résultat net		5,60	5,67	5,70

III. — Proposition d'affectation du résultat à l'assemblée générale.

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2006 se montant à 5 696 969,36 €.

Affectation du résultat :	
Bénéfice de l'exercice	5 696 969,36 €
Report à nouveau	20 276 601,75 €

Solde disponible	25 973 571,11 €
------------------	-----------------

Sur le solde disponible, prélèvement de : 5 845 563,00 € au titre des dividendes à verser aux actionnaires (*).

Le solde est viré au compte « Report à nouveau » 20 128 008,11 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1 € par action. Il sera mis en paiement le 20 juillet 2006.

Il est d'ores et déjà précisé que lors de la mise en paiement des dividendes, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison des actions Laurent-Perrier détenues par la Société sera affecté au compte « Report à nouveau ».

() En excluant les 100 298 actions Laurent-Perrier détenues par la Société au 31.03.2006, sous réserve d'un complément à la hausse ou à la baisse d'actions d'autocontrôle.*

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1er janvier 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 50% calculé sur la totalité de son montant.

Affectation au compte « Réserve pour actions propres ». — Une somme de 3 109 436,34 € correspondant à la valeur comptable des 100 298 actions propres détenues au 31 mars 2006 par la Société doit figurer au compte « Réserve pour actions propres ». La somme actuellement dans le compte « Réserve pour actions propres » étant suffisante pour couvrir la valeur comptable des actions propres, il n'est pas nécessaire de virer une somme complémentaire dans ce compte.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes (en euros) :

Exercice	Dividende par action	Avoir fiscal par action	Dividende brut par action
2002-2003	0,666	0,333	0,999
2003-2004	0,666	0,333	0,999
2004-2005	0,75		

IV. — Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2006.

1. — Règles et méthodes comptables.

Les comptes ont été établis conformément aux principes du plan comptable général et au code de commerce. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2. — Méthodes et règles d'évaluation.

2.1. Immobilisations incorporelles. — Les marques sont inscrites pour leur valeur historique. Le montant ne représente donc pas leur valeur intrinsèque. Les frais de dépôt et de renouvellement de marques et de recherche d'antériorité ne sont plus immobilisés depuis le 1er avril 2005 mais enregistrés en charge suivant l'avis 04-15 du Conseil national de la comptabilité.

2.2. Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations et selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Agencements et aménagements des constructions	8 à 10 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières. — Elles sont inscrites pour leur valeur historique (valeur d'acquisition ou d'apport).

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et compte tenu des plus-values latentes éventuelles et des perspectives de rentabilité.

Ainsi, si cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, les titres sont provisionnés.

2.4. Créances et dettes en devises. — Les transactions réalisées en devises sont converties au cours du jour de la date de transaction. Les soldes des actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours du jour de la clôture, les gains et pertes de changes latents résultant de ces conversions sont portés au bilan. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

2.5. Créances. — Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Provisions pour risques et charges. — Les provisions constituées sont destinées à couvrir les risques et les charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.7. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel. — Les montants des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont mentionnés en engagements hors bilan et estimés sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements ont été calculés selon une méthode rétrospective avec projection des salaires et les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,5% ;
- taux de revalorisation annuelle des salaires : 3% ;
- âge de départ en retraite : 60 ans si le salarié est âgé de plus de 50 ans et 63 ans dans le cas contraire ;
- charges sociales : 45% ;
- taux annuel de démission et de mortalité de 5% pour la population de moins de 40 ans, 2% pour moins de 50 ans et 1% au-delà.

2.8. Critères d'appréciation retenus pour l'identification des opérations exceptionnelles. — Les opérations exceptionnelles comprennent les produits et les charges hors gestion courante de l'entreprise. Elles concernent soit des opérations de gestion soit des opérations en capital.

2.9. Autres informations. — La société établit par ailleurs des comptes consolidés en qualité de société tête de groupe ; les comptes annuels de la société sont donc inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans ces comptes consolidés.

Analyse du bilan et du compte de résultat.

Tous les chiffres sont exprimés en millions d'euros.

Note 1. Valeur brute de l'actif immobilisé :

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles :					
Marques	1,91				1,91
Frais dépôt et renouvellement marques	1,44			-1,44	
Autres	0,06				0,06
Sous-total	3,41			-1,44	1,97
Immobilisations corporelles :					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques	0,12				0,12
Autres	1,67	0,02			1,69
Sous-total	1,79	0,02			1,81
Immobilisations financières :					
Participations	109,57				109,57
Autres immobilisations financières					
Sous-total	109,57				109,57
Total général	114,77	0,02		-1,44	113,35

Détail du poste « Participations » :

Champagne Laurent-Perrier	2 900 289 actions	54,98
A.S. (Salon+Delamotte)	179 386 actions	9,56
Champagne de Castellane	94 293 actions	3,42
Grands Vignobles de Champagne	16 634 actions	1,39
Château Malakoff	2658 actions	38,99
S.C. Côt. Barrois	851 parts	0,13
S.C. Côt. Courteron	390 parts	0,06
S.C. Côt. Charmeronde	1 570 parts	0,24
SCEV Gds Monts	4 500 parts	0,07
SC Chamoé	1 620 parts	0,34
S.C. Côt. Louvière	1 160 parts	0,02
SCI Cuvilliers	229 parts	0,08
SC Dirice	60 parts	0,31
		109,57

Note 2. Amortissements et provisions pour dépréciation :

Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Diminutions	Autres mouvements	Amortissements à la clôture
Immobilisations incorporelles :					
Marques					
Autres	0,59	0,01		-0,54	0,06
Sous-total	0,59	0,01		-0,54	0,06
Immobilisations corporelles :					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques	0,10	0,01			0,11
Autres	1,63	0,00			1,63
Sous-total	1,73	0,01			1,74
Immobilisations financières :					
Participations	0,02				0,02
Autres immobilisations financières					
Sous-total	0,02				0,02
Total général	2,34	0,02		-0,54	1,82

Note 3. Valeurs mobilières de placement. — Au 31 mars 2006, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 3,11 M€ et comprennent des actions propres détenues dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions pour un montant de 3,06 M€ et d'un contrat d'animation de marché pour un montant de 0,05 M€. La valeur comptable de ces actions a été comparée au cours de Bourse moyen des 20 dernières séances précédant la clôture de l'exercice. Ce cours moyen de 54,54 € étant supérieur au prix de revient, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

Note 4. Composition du capital social et variation des capitaux propres. — Le capital social est composé de 5 945 861 actions de valeur nominale de 3,80 euros.

Montant au 31 mars 2005	80,90
Augmentation nette de capital	
Report à nouveau	-0,90
Résultat de l'exercice	5,70
Distribution de dividendes	-4,35
Montant au 31 mars 2006	81,35

Le montant de -0,90 M€ figurant au poste « Report à nouveau » correspond à la contrepartie de l'annulation de la valeur nette des frais de dépôt et de renouvellement de marques qui ne sont plus immobilisés depuis le 1er avril 2005 (méthodes et règles d'évaluation § 2.1.1).

Note 5. Provisions pour risques et charges :

Nature des provisions	Solde à l'ouverture	Dotations aux provisions	Reprises	Solde à la clôture
Risque financier	0,73		-0,73	
Risque sur stocks options	0,88	1,66		2,54
Coût de réorganisation	0,23		-0,23	
Autres		0,01		0,01
Total	1,84	1,67	-0,96	2,55

La provision pour risque sur stocks options correspond à la différence entre : 1) le prix d'attribution aux salariés et : 2) la valeur nette comptable des actions propres et le prix probable d'acquisition par l'entreprise pour les actions non encore achetées. Le prix probable d'acquisition retenu est le cours de clôture au 31 mars 2006.

Note 6. Emprunts et dettes financières :

Échéance des dettes financières	Montant total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	39,15	6,32	25,99	6,84

Note 7. Autres créances et autres dettes. — Les autres créances s'analysent ainsi :

Autres créances	Au 31 mars	
	2006	2005
Filiales - Intégration fiscale	0,34	1,83
Etat - Acomptes IS		
Comptes courants (sociétés du groupe)	14,27	10,12
Divers	0,07	0,19
Total	14,68	12,14

Les autres dettes se composent des éléments suivants :

Autres dettes et comptes de régularisation	Au 31 mars	
	2006	2005
Dettes envers le personnel	0,13	0,28
Organismes sociaux	0,20	0,09
Etat - TVA et autres taxes	0,14	0,21
Etat - Impôt sur les sociétés	1,53	2,03
Divers	5,90	5,63
Total	7,90	8,24

Le poste divers comprend essentiellement les comptes des sociétés du groupe dans le cadre du régime de l'intégration fiscale et les comptes courants d'actionnaires.

Note 8. Autres informations sur le bilan :

Postes du bilan	Montants concernant les entreprises liées	Montants correspondant à des charges à payer
Participations et créances rattachées	109,57	
Clients et comptes rattachés	0,29	
Autres créances	14,67	
Fournisseurs et comptes rattachés		0,23
Dettes fiscales et sociales		0,28
Autres dettes	0,82	0,58

Note 9. Charges de personnel. — Les frais de personnel de la société (charges sociales comprises) s'élèvent à 1,52 M€ contre 1,38 M€ pour l'exercice précédent.

L'effectif au 31 mars 2006 est le suivant :

Effectifs	Au 31 mars	
	2006	2005
Cadres	6	6
Agents de maîtrise	1	1
Employés	4	4
Ouvriers	2	2
Total	13	13

Note 10. Produits et charges financières. — Le résultat financier est positif et s'analyse comme suit :

	Exercices	
	2005/2006	2004/2005
Produits		
Dividendes reçus	4,4	4,5

Produits financiers divers	0,4	0,9
Charges		
Dotation aux provisions	-1,7	-0,9
Intérêts et charges assimilés	-1,4	-1,3
Charges financières diverses	-0,3	-0,0
Total	1,4	3,1

La dotation aux provisions correspond au risque sur stocks options (note 5).

Note 11. Produits et charges exceptionnels. — Le produit exceptionnel de 0,73 M€ correspond à une reprise de provision devenue sans objet.

Note 12. Impôts sur le résultat. — Les sociétés Laurent-Perrier, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, Laurent-Perrier Diffusion, Lemoine, Grands Vignobles de Champagne, A.S. et Château Malakoff sont membres d'un Groupe fiscalement intégré.

Les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité ; l'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément, la société mère enregistre son propre impôt et l'économie provenant de l'application du régime. L'économie d'impôt réalisée du fait de l'intégration fiscale est de 0,31 M€ pour l'exercice.

Le groupe a poursuivi sa pratique antérieure, à savoir la non-comptabilisation d'une dette latente d'impôt correspondant à l'impôt qui serait à verser à l'Etat si les filiales redevenaient bénéficiaires.

Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel	M€	IS en M€	%
Résultat courant	4,59	-0,07	-1%
Résultat exceptionnel	0,73	-0,00	0%
I.S. sur le résultat de la société	0,07		
Economie d' I.S.(intégration fiscale)	0,31	-0,31	
Résultat	5,70	-0,38	-7%

Note 13. Engagements hors bilan.

— Engagements donnés : Des nantissements d'actions ont été consentis afin de garantir les financements d'acquisitions ou d'augmentation de capital de sociétés pour un montant total de 39,0 M€.

Les engagements pris en matière d'indemnités de départ en retraite s'élèvent à M€ 0,13.

La société a souscrit un contrat de retraite sur-complémentaire à prestations définies au profit des cadres supérieurs. Ce contrat assure une rente brute de 10 à 15% du salaire des 12 mois précédant le départ en retraite. Les droits ne sont acquis qu'après la liquidation de la retraite de base. Les cotisations versées à l'organisme gestionnaire du contrat sont enregistrées dans les charges de personnel du groupe. La valeur actuelle des droits acquis est de 1,1 M€. Risque de taux : Le groupe est endetté à taux variable. Des outils spécifiques d'échange de taux sont mis en place pour un montant de 16 M€ à échéance au 13 février 2012.

— Engagements reçus : Une garantie de passif limitée à un montant de 10 M€ a été donnée par une personne physique, l'un des anciens propriétaires de la SA Château Malakoff. Cette garantie court jusqu'au 31 janvier 2008 et est elle même garantie à hauteur de 5 M€ par un établissement bancaire.

Tableau-liste des filiales et participations.

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Informations financières		
		Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)
1. Filiales (détenues à + de 50 %) :				
Champagne Laurent-Perrier	44 200 816 €	81 790 734 €	99,00	13 983 685 €
Société A.S.	698 638 €	9 127 941 €	97,56	1 401 701 €
Société Château Malakoff	5 865 200 €	11 759 084 €	99,70	2 754 172 €
SCEA des Côteaux du Barrois	253 840 €	37 271 €	50,96	27 658 €
SCEA des Côteaux de Charmeronde	466 640 €	65 495 €	51,14	47 144 €
SCA des Côteaux de Courteron	116 128 €	29 728 €	51,05	29 385 €
SCEV des Grands Monts	132 000 €	19 789 €	51,15	17 521 €
Société civile de Chamolé	246 240 €	29 657 €	100,00	5 292 €
Société civile Cuvilliers	3 450 €	216 €	99,57	7 181 €
SC des Côteaux de la Louviere	34 500 €	7 812 €	50,43	7 249 €

SC Dirice	9 600 €	16 413 €	100,00	18 217 €
2. Participations (détenues entre 10 et 50%) :				
Champagne de Castellane	5 547 970 €	4 058 842 €	25,90	514 584 €
Grands Vignobles de Champagne	1 073 445 €	3 360 691 €	23,61	270 878 €

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
Brute	104 762 788		4 806 146	
Nette	104 737 043		4 806 146	
Montant des prêts et avances accordés	0			
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes encaissés	4 455 348			

V. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Laurent Perrier SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations et 4 de l'annexe. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la valeur d'utilité pour la société de ses titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées dans la note ci-dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 31 mai 2006.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :

Philippe Venet et Associés :

Christian Perrier,

Philippe Venet,

B. — Comptes consolidés au 31 mars 2006.

I. — Bilan consolidé au 31 mars 2006.
(En millions d'euros, sauf résultat par action.)

	Notes	31 mars 2006	31 mars 2005 (1)
Actif :			
Goodwill	4.1	24,41	24,41
Immobilisations incorporelles nettes	4.2	3,57	3,52
Immobilisations corporelles nettes	4.3	111,67	108,34
Participations dans les entreprises associées	4.4	0,25	0,24
Actifs financiers non courants	4.5	2,16	2,64
Actif d'impôt différé	4.14	0,98	0,98
Actif non courant		143,04	140,13
Stocks et en-cours	4.6	325,52	305,87
Créances clients	4.7	39,55	33,27
Autres créances	4.8	13,01	13,49
Actifs destinés à être cédés			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.12	7,51	14,12
Actif courant		385,59	366,75
Total de l'actif		528,63	506,88
Passif :			
Capital		22,59	22,59
Réserves liées au capital		22,74	22,74
Réserve de réévaluation		15,25	13,59
Autres réserves		107,67	92,69
Ecart de conversion		-0,29	-0,19
Capitaux propres part du groupe		167,96	151,42
Intérêts minoritaires		1,87	1,73
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	4.9	169,83	153,15
Provisions pour risques et charges - part à LT	4.10	8,70	9,95
Dettes financières à long terme	4.12	241,98	240,36
Autres dettes à long terme	4.13	2,88	2,11
Passifs d'impôt différé	4.14	13,99	13,48
Passif non courant		267,55	265,90
Dettes financières à court terme	4.12	10,11	5,89
Fournisseurs		60,32	62,81
Dettes fiscales et sociales		12,18	10,72
Passif d'impôt exigible			
Autres dettes		8,64	8,41
Passif courant		91,25	87,83
Total du passif		528,63	506,88

Les notes font partie intégrante des comptes

II. — Comptes de résultat consolidé.

(En millions d'euros, sauf résultat par action.)

	Notes	31 mars 2006	31 mars 2005 (1)
Chiffre d'affaires	4.15	208,07	190,97
Coût des ventes		-106,89	-102,32
Marge brute		101,18	88,65
Autres produits d'exploitation nets	4.16	1,41	1,90
Charges commerciales		-42,05	-38,34
Charges administratives		-19,20	-18,03
Résultat opérationnel courant		41,34	34,18
Autres charges et produits opérationnels	4.18	0,64	0,47
Résultat opérationnel		41,98	34,65
Coût de la dette financière nette		-8,99	-8,57
Autres produits et charges financiers		-0,00	-0,41
Résultat financier	4.19	-8,99	-8,98
Impôts sur les bénéfices	4.20	-10,42	-9,29
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		0,01	-0,09
Résultat net des activités en cours de cession			0,08
Résultat net		22,58	16,38
Résultat net : part des minoritaires		0,11	0,07
Résultat net : part du groupe		22,47	16,31
Résultat net, part du groupe par action (en euros)		3,87	2,82
Nombre d'actions		5 805 252	5 787 109
Résultat net, part du groupe par action après dilution (en euros)		3,81	2,80
Nombre d'actions		5 895 320	5 820 127

(1) Après retraitement en normes IFRS des données antérieurement publiées en normes françaises.

III. — Tableau des flux de trésorerie.

(En millions d'euros, sauf résultat par action.)

	31 mars 2006	31 mars 2005 (1)
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net des sociétés intégrées	22,58	16,38
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3,59	4,25
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-0,24	
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	0,09	0,10
Quote-part dans le résultat des mises en équivalence	-0,01	0,09
Plus values de cession, nettes d'impôt	0,23	-0,23
Capacité d'autofinancement après impôt	26,24	20,59
Charge d'impôt (y compris l'impôt différé)	10,42	9,29
Capacité d'autofinancement avant impôt	36,66	29,88
Impôt versé	-10,67	-6,00
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
Stocks et encours	-19,66	-19,90

Créances clients	-6,35	-3,63
Fournisseurs	-2,32	2,66
Autres créances et autres dettes	3,24	-2,64
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (A)	0,90	0,37
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) :		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-5,70	-14,73
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,06	3,55
Variation nette des autres immobilisations financières	0,05	0,72
Incidence des variations de périmètre		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-5,59	-10,46
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C) :		
Dividendes mis en paiements au cours de l'exercice	-4,45	-3,88
Vente (rachat) d'actions propres	1,73	
Emission d'emprunts	7,78	18,67
Remboursement d'emprunts	-1,10	-4,45
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	3,96	10,34
Variation nette de la trésorerie (A+B+C)	-0,73	0,25
Trésorerie nette en début de période	13,12	12,95
Incidence des variations de cours de devises	0,02	-0,08
Incidence des variations de périmètre et changement de méthodes de consolidation	-5,07	
Variation de trésorerie	-0,73	0,25
Trésorerie nette à la fin de la période	7,34	13,12

IV. — Notes annexes aux états financiers consolidés.

(Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.)

1. – Informations générales.

Le Groupe Laurent-Perrier exerce sa principale activité dans la production et la vente des vins de Champagne sous quatre marques principales, du milieu au haut de gamme.

Laurent-Perrier S.A. (Siège social : 32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne et N° de SIRET 335 680 096 00021) est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, cotée à Euronext Paris.

Les états financiers consolidés du Groupe Laurent-Perrier pour l'exercice clos le 31 mars 2006 ont été arrêtés par le conseil de surveillance du 30 mai 2006 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 6 juillet 2006.

Ils sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. Principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux deux exercices présentés.

2.1. Référentiel comptable retenu. — Les états financiers du Groupe Laurent-Perrier sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC (Standards Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe Laurent-Perrier a adopté les IFRS pour la première fois le 1er avril 2004. Les états financiers de l'exercice 2004-2005, ainsi que le bilan d'ouverture du 1er avril 2004, ont été retraités conformément à IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » afin de refléter les effets des changements de méthodes liés à l'adoption des IFRS. L'effet du changement de référentiel comptable est décrit au § 5.

Les normes IAS 32 – « Instruments financiers : Information à fournir et présentation » et IAS 39 : « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » sont appliquées à compter du 1er avril 2005. L'effet de ce changement de méthode a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er avril 2005 et est décrit au § 5.4. En application de l'option donnée par la norme IFRS 1 précitée, l'information donnée au titre de l'exercice 2004-2005 n'a pas été retraitée et n'est donc pas comparable. Par contre, le groupe appliquera les amendements de l'IAS 39 relatifs aux couvertures de flux de trésorerie in-tré-groupe futures et à l'option juste valeur à compter du 1er avril 2006. L'impact éventuel de ces amendements est en cours d'évaluation.

Enfin, le Groupe Laurent-Perrier a décidé de ne pas appliquer par anticipation l'amendement à IAS 1 (Présentation des états financiers et informations sur le capital) et la norme IFRS 7 relatives aux informations à fournir sur les instruments financiers, applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

2.2. Bases d'évaluation. — Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des terres à vignes, des récoltes vendangées par Laurent-Perrier et de certaines catégories d'instruments financiers, qui sont évaluées à leur juste valeur. Les valeurs comptables des actifs et des passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

2.3. Utilisation d'estimations et d'hypothèses. — La préparation des états financiers nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- les tests de dépréciation (hypothèses décrites au § 2.10) ;
- les provisions pour retraite (hypothèses décrites au § 4.11) ;
- les charges sur les stocks options (IFRS 2) ;
- la comptabilisation des couvertures en juste valeur (IAS 39).

2.4. Méthodes de consolidation. — Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés.

Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés à l'intérieur du groupe ; elles sont alors considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur.

Les méthodes comptables des filiales et des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe. Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 mars.

2.5. Conversion des états financiers des filiales étrangères. — Les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes de bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites en capitaux propres, en « Ecart de conversion ».

2.6. Opérations en devises et couvertures de change. — Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et les gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en résultat opérationnel courant pour les opérations commerciales d'achats et de ventes ;
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et les gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intragroupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'actif net de la filiale : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « Ecart de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en capitaux propres, en réserve de réévaluation, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en marge brute lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture.

2.7. Regroupements d'entreprises. — Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée au poste « Goodwill », qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an (voir § 2.10 infra).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le goodwill négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

2.8. Immobilisations incorporelles. — Seules les marques acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les frais de dépôt de marque ou les frais pour développer une marque existante constituent des charges de l'exercice.

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties, mais elles font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et, dans tous les cas, au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement par des logiciels amortis sur leur valeur d'utilité, entre 1 et 8 ans.

2.9. Immobilisations corporelles. — A l'exception des terres à vignes, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de l'IAS 16 « Immobilisations corporelles ».

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terres à vignes sont évaluées à leur valeur de marché, conformément à l'autre traitement autorisé par l'IAS 16. La valeur de marché est déterminée à partir des valeurs « dominantes » publiées au Journal officiel le plus récent

Les terres à vignes nouvellement acquises restent valorisées à leur coût d'acquisition pendant les neuf premières années. Toutefois, en cas de baisse significative des valeurs de marché publiées au JO pendant cette période, un test de dépréciation approprié est réalisé.

L'écart entre le coût historique et la valeur réévaluée est inscrit dans les capitaux propres en « Réserve de réévaluation ». Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée en résultat du montant de la différence.

Les frais de plantation, considérés comme des agencements de terrains, sont maintenus au coût historique et amortis sur 25 ans.

L'amortissement des autres actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés. A partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composantes, sur leur durée d'utilité :

Constructions et aménagements	10 à 50 ans
Installations techniques, matériel	4 à 30 ans
Autres	4 à 20 ans

La valeur résiduelle des immobilisations est prise en compte dans le calcul des amortissements lorsqu'elle est jugée significative.

Les biens financés par un contrat de location-financement sont immobilisés lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, sur la base de la valeur actuelle des loyers à verser ou sur la base de la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

2.10. Dépréciation des actifs à long terme. — Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

— les actifs corporels et incorporels amortissables font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations ;
— les actifs incorporels non amortissables et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente net de coûts de sortie ou valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés pendant leur période d'utilité et de leur cession éventuelle à l'issue de cette période. La direction utilise à cet effet ses dernières prévisions de trésorerie établies sur 5 ans et détermine, à l'issue de cet horizon, une valeur terminale. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe. Celui-ci intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le secteur d'activité et la prime de risque propre au Groupe.

Les tests de dépréciation sont réalisés, selon les circonstances, individuellement sur les actifs, ou au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs sont rattachés. Les UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie autonomes d'autres groupes d'actifs. Le rattachement des goodwill aux UGT est réalisé selon la manière dont la direction du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

L'éventuelle dépréciation des actifs d'une UGT est imputée prioritairement sur le goodwill concerné. Toute dépréciation de ce dernier est alors définitive.

2.11. Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers. — Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont initialement enregistrés à leur juste valeur. Ils sont ensuite valorisés à chaque clôture :

— à leur coût (net des dépréciations éventuelles), pour les participations dont la valeur n'est pas significative ;
— à leur juste valeur, pour les participations qualifiées comme « Actifs disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Lorsque les circonstances permettent de conclure que la perte de valeur est définitive, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Lorsque les participations restent valorisées à leur coût, notamment si leur juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, elles font l'objet d'un test de dépréciation. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Sur cette base, les prêts à long terme sans intérêt sont donc inscrits au bilan pour leur valeur actualisée.

2.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente. — Un actif est classé en « Actif détenu en vue de la vente » si :

— la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable ;
— ou l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont classés sur une ligne particulière du bilan consolidé.

Conformément à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

2.13. Stocks et en cours. — A l'exception des raisins récoltés par le Groupe dans ses propres vignes, les stocks sont évalués au prix de revient, sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. La méthode de valorisation retenue est le coût unitaire moyen pondéré excluant les frais financiers. Les stocks de vins produits à partir des raisins récoltés par le Groupe dans ses vignes sont évalués en valeur de marché de la vendange concernée, comme si les raisins avaient été acquis. L'impact de cette évaluation est constaté au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

Ces raisins propres ne sont valorisés au prix de marché que lorsque le groupe a une information sur le rendement et la valeur de marché de la récolte à venir ; en conséquence, au 31 mars, aucune valeur de marché relative à la récolte future n'est prise en compte dans les états financiers.

Les vins bloqués détenus pour le compte des livreurs (indisponibles avant une décision de déblocage émanant des organismes professionnels) ne comprennent que les coûts de pressurage et de vinification à l'exclusion de tout autre coût.

En cas de baisse significative du niveau d'activité à certains stades de production, il est pratiqué l'imputation rationnelle des frais fixes pour l'évaluation des stocks, afin de n'intégrer aucune charge de sous-activité dans le prix de revient des stocks.

Bien que le processus de vieillissement du champagne impose de conserver les stocks plus d'un an, ceux-ci restent classés dans l'actif courant conformément à la durée du cycle d'exploitation.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont neutralisées (à l'exception de celles reflétant la valeur de marché des raisins).

2.14. Clients et créances d'exploitation. — Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Elles ne sont comptabilisées pour leur montant actualisé que lorsque l'échéance est supérieure à un an et que l'effet de l'actualisation est significatif. Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses, ainsi que le montant des provisions correspondantes, est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives des créances et l'ancienneté des créances. Le montant de la provision est comptabilisé en résultat en « Charges commerciales ». Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

2.15. Impôts différés. — Les impôts différés relatifs aux différences temporelles existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et passifs consolidés sont constatés selon la méthode du report variable, au taux votés ou quasiment votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Les impôts éventuellement à la charge du Groupe sur les distributions de dividendes des filiales sont provisionnés dès lors que la décision de distribution a été prise formellement à la date d'arrêt des comptes. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Lors des arrêts intermédiaires, le taux d'impôt retenu pour le calcul de la charge de la période est le taux résultant des projections pour l'ensemble de l'exercice.

Tous les retraitements donnent lieu à reconnaissance d'impôts différés.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie. — La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités et les placements disponibles à moins de trois mois, dont la valeur n'est pas soumise de manière significative à l'évolution de cours ou d'indices et les découverts bancaires. A défaut, ceux-ci sont présentés sur une ligne distincte du bilan. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, dont les variations sont constatées en résultat financier.

2.17. Actions propres. — Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation ou la cession des actions. En cas de vente ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.18. Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions. — Les plans d'achats d'actions sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Conformément aux dispositions de IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les plans mis en place après le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général 4 ans. Cette charge, représentant la valeur de marché de l'option à la date de son attribution, est enregistrée en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les plans sont valorisés selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes.

2.19. Engagements de retraite et autres avantages du personnel. — Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité. Les montants relatifs aux régimes à prestations définies font l'objet de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements sont calculés selon les principes de la norme IAS 19, utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont présentées au § 4.11.

Les effets cumulés des écarts actuariels, qui résultent d'ajustements liés à l'expérience ou de changements d'hypothèses, sont comptabilisés de la manière suivante :

— la fraction des pertes et gains actuariels, représentant au maximum 10% du plus faible montant entre la valeur actuelle de la dette actuarielle d'une part et la juste valeur des fonds du régime d'autre part, n'est pas comptabilisée ;

— la fraction des pertes et gains actuariels excédant ce corridor de 10% est amortie à compter de l'exercice suivant, de manière linéaire, sur la durée résiduelle de service restant à accomplir par le personnel concerné.

Le coût des services passés résultant notamment de la modification éventuelle des droits prévus par un régime ou de l'élargissement du nombre de leurs bénéficiaires à compter du 1er avril 2004, est amorti sur la durée de service qu'il reste à accomplir par le personnel concerné.

2.20. Provisions pour risques et charges. — Le Groupe constate une provision lorsqu'il existe à la clôture une obligation vis-à-vis d'un tiers, résultant d'un événement passé, que la perte ou le paiement en découlant est probable et peut être raisonnablement évalué. Lorsque l'échéance de cette obligation est supérieure à un an, le montant de la provision est actualisé si son impact est significatif. Les effets de l'actualisation éventuelle sont enregistrés en résultat financier.

Au cas où ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

2.21. Dettes financières. — A l'exception des instruments financiers dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti par application du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.22. Dividendes. — Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

2.23. Instruments financiers et dérivés. — Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change et de taux d'intérêts. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité :

— pour la couverture de taux : des swaps de couverture de flux de trésorerie futurs (receveur Euribor 3M, payeur taux fixe) ;

— pour la couverture de change : des achats et ventes à terme fermes de devises.

La comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39 est appliquée de façon prospective à compter du 1er avril 2005. Les opérations de couverture font l'objet d'une documentation spécifique à cette date. Un test d'efficacité est effectué au 1er avril 2005, puis à chaque clôture.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur respective du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80% et 125%.

En cas d'absence de relation de couverture ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

Au bilan, les instruments dérivés sont classés en autres créances ou autres dettes.

2.24. Reconnaissance des revenus. — Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises en gros à des distributeurs et agents, ainsi que les ventes au détail, qui sont constatées respectivement lors du transfert de propriété, le plus souvent lors de l'expédition, ou lors de l'achat par la clientèle.

Il est présenté net de toutes formes de remises et ristournes, y compris les sommes versées dans le cadre d'accords de coopération commerciale avec le distributeur, ainsi que des droits sur vins et alcools.

Compte tenu de leur caractère accessoire, seule la marge réalisée sur les ventes de produits intermédiaires et de prestations de services à caractère industriel est présentée dans le compte de résultat, sur la ligne « Autres charges et produits d'exploitation »

2.25. Résultat par action. — Le résultat de base par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions Laurent-Perrier auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat net par action après dilution est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée plan par plan selon la méthode du rachat d'actions, en l'occurrence le nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (cours de fin d'exercice) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options, en ne retenant que les plans dont le prix d'exercice est inférieur à la juste valeur de l'action.

2.26. Soldes intermédiaires du compte de résultat. — L'activité principale du Groupe consiste à produire et vendre des vins de Champagne sous quatre marques principales, du milieu au haut de gamme. Le résultat opérationnel courant provient de cette activité, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou occasionnelles, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent le résultat d'opérations qui, en raison de leur nature et/ou leur fréquence, ne peuvent être considérées comme faisant partie des activités du Groupe.

Il s'agit en particulier des dépréciations éventuelles des actifs incorporels non amortis et des goodwill, ainsi que du résultat de cession d'actifs immobilisés ou d'entités consolidées s'il est significatif.

2.27. Tableau des flux de trésorerie. — Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires.

2.28. Information sectorielle. — Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

L'information sectorielle présentée au § 4.15 repose sur les secteurs géographiques suivis par la direction du Groupe pour l'analyse et le suivi de la performance opérationnelle. Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients du groupe alors que les autres données sont basées sur l'implantation géographique des sociétés du groupe.

3. – Principales opérations de l'exercice.

Acquisitions et cessions de l'exercice : Néant.

4. – Commentaires sur les comptes.

4.1. Goodwill.

4.1.1. Principaux goodwills :

	Année d'acquisition	31 mars 2006 Net	31 mars 2005 Net
Titres de la SA Champagne Laurent-Perrier	1998	2,19	2,19
Titres de la SA Champagne de Castellane	1999	1,64	1,64
Titres de la SA Laurent-Perrier Suisse	2000	0,18	0,18
Titres de la SA A.S	2001	0,35	0,35
Sarl Alain Mandois	2003	0,72	0,72
SA Château Malakoff	2004	19,23	19,23
SC Dirice	2005	0,10	0,10
Total		24,41	24,41

4.1.2. Mouvements de l'exercice. — Les principaux mouvements de la période entre l'ouverture et la clôture s'analysent comme suit :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Goodwills nets à l'ouverture	24,41	22,85
Acquisitions		0,10
Cessions		

Perte de valeur		
Autres		1,46
Goodwills nets à la clôture	24,41	24,41

4.1.3. Tests de dépréciation périodiques. — Les tests de dépréciation effectués sur les unités génératrices de trésorerie incluant des goodwills n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser. Les principales natures d'hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie sont les suivantes :

— valeurs de marché du raisin et des terres à vignes ;
— évolution des ventes sur les marchés français, britannique et nord-américain.

Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

— taux de progression à long terme des ventes, au-delà de l'horizon de prévision à 5 ans ;
— taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital et de la dette. Le taux retenu au 31 mars 2006 est de 6%.

Les calculs réalisés au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006 ne mettent pas en évidence la nécessité de constater une dépréciation sur ces goodwills.

4.2. Immobilisations incorporelles. — La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes	Valeurs brutes au 1er avril 2005	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2006
Marques	3,34				-0,05	3,29
Logiciels	1,54		0,24			1,78
Autres						
Total	4,88		0,24		-0,05	5,07

Amortissements	Montants à l'ouverture	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Amortissements sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant à la clôture
Marques	0,04				-0,04	
Logiciels	1,32		0,18			1,50
Autres						
Total	1,36		0,18		-0,04	1,50

Valeur nette	3,52		0,06		-0,01	3,57
--------------	------	--	------	--	-------	------

Valeurs brutes	Valeurs brutes au 1er avril 2004	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2005
Marques	3,98			-0,64		3,34
Logiciels	1,44		0,13	-0,03		1,54
Autres						
Total	5,42		0,13	-0,67		4,88

Amortissements	Montants au 1er avril 2004	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Amortissements sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant au 31 mars 2005
Marques	0,04					0,04
Logiciels	1,15		0,19	-0,02		1,32
Autres						
Total	1,19		0,19	-0,02		1,36

Valeur nette	4,23		-0,06	-0,65		3,52
--------------	------	--	-------	-------	--	------

Le poste « Marques » correspond aux seules marques Laurent-Perrier et Salon pour leur valeur historique. Ces marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et les tests de valeur sont favorables.

4.3. Immobilisations corporelles.

4.3.1. Variation des immobilisations corporelles :

Valeurs brutes	Valeurs brutes au 1er avril 2005	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2006
Terrains	77,01		0,07		2,13	79,21
Vignobles	5,55		0,10		0,13	5,78
Constructions	31,48		1,78	-0,24	0,20	33,21
Installations techniques, matériel et outillages	37,50		2,71	-0,13	0,16	40,24
Autres immobilisations corporelles	4,61		0,26	-0,06	-0,01	4,80
Immobilisations en cours	0,91		0,55		-0,67	0,78
Total	157,06		5,46	-0,43	1,93	164,01

Amortissements	Montants à l'ouverture	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Amortissements sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant à la clôture
s	0,05		-0,00	-0,00		
bles	2,59		0,18			
uctions	14,29		1,17		-0,00	
ations techniques, matériel et outillages	27,82		2,23	-0,07	-0,01	
immobilisations corporelles	3,97		0,19	-0,06		
l	48,72		3,78	-0,14	-0,01	

Valeur nette	108,34		1,68	-0,30	1,94	111,67
---------------------	---------------	--	-------------	--------------	-------------	---------------

Valeurs brutes	Valeurs brutes au 1er avril 2004	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2005
Terrains	66,70	0,33	10,47	-0,49		77,01
Vignobles	4,81	0,64	0,06		0,04	5,55
Constructions	34,63		0,22	-3,74	0,37	31,48
Installations techniques, matériel et outillages	35,65		2,16	-0,32	0,01	37,50
Autres immobilisations corporelles	5,01		0,14	-0,51	-0,03	4,61
Immobilisations en cours	0,31		0,74		-0,14	0,91
Total	147,11	0,97	13,79	-5,06	0,25	157,06

Amortissements	Montants au 1er avril 2004	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Amortissements sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant brutes au 31 mars 2005
Terrains	0,05					0,05
Vignobles	2,11	0,30	0,18			2,59
Constructions	14,12		1,15	-0,98		14,29
Installations techniques, matériel et outillages	25,70		2,32	-0,25	0,05	27,82
Autres immobilisations corporelles	4,00		0,41	-0,24	-0,20	3,97
Total	45,98	0,30	4,06	-1,47	-0,15	48,72

Valeur nette	101,13	0,67	9,73	-3,59	0,40	108,34
---------------------	---------------	-------------	-------------	--------------	-------------	---------------

Les terres à vignes ont fait l'objet d'une réévaluation à l'ouverture des exercices 2004/2005 et 2005/2006 pour un montant de 18,65 M€. Une réévaluation complémentaire a été effectuée au 31 mars 2006 pour un montant de 1,81 M€.

Ces réévaluations ont été enregistrées dans les capitaux propres en écarts de réévaluation pour leur montant net d'IS.

4.3.2. Locations simples. — La charge locative des exercices 2005-2006 et 2004-2005 s'analyse comme suit :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Loyers	1,77	1,71
Loyers conditionnels	0	0
Sous-location	0	0
Total charge locative	1,77	1,71

4.4. Participations dans les entreprises associées. — Les participations dans les entreprises associées représentent la quote-part de 26,16% dans la SAS Réhoboam (et sa filiale japonaise Jéroboam) et 49% de la SARL Pétret-Martinval.

	2005-2006	2004-2005
Au 1 ^{er} avril	0,25	0,25
Acquisition		
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		
Ecart de conversion		
Autres variations de capitaux propres		
Au 31 mars	0,25	0,25

La quote-part du Groupe dans les résultats et les actifs de ses participations associées, dont aucune n'est cotée, est exposée ci-dessous :

	% part.	Actifs	Passifs	Produits	Résultat
2004-2005 :					
SAS Réhoboam	25,33%	0,16	0,46	0	-0,30
SARL Pétret-Martinval	49%	0,07	0,05	0,04	0,02
2005-2006 :					
SAS Réhoboam	26,16%	0,17	0,16	0,01	0,01
SARL Pétret-Martinval	49%	0,07	0,06	0,04	0,01

4.5. Autres immobilisations financières. — Les autres immobilisations financières sont détaillées ci-dessous :

	31 mars 2006 Net	31 mars 2005 Net
Titres non consolidés		
Prêts	1,97	2,45
Autres	0,19	0,19
Total	2,16	2,64

Les prêts correspondent principalement à des prêts accordés à des partenaires viticulteurs ; les prêts à échéance à plus d'un an bénéficient de garanties. Ils font l'objet d'une actualisation au taux de marché équivalent de 3% s'ils sont sans intérêt.

4.6. Stocks et encours :

	Brut	Provisions	31 mars 2006 Net	31 mars 2005 Net
Marchandises et produits finis	236,90		236,90	87,57
Matières premières et produits en cours	88,76	-0,14	88,62	218,30
Total	325,66	-0,14	325,52	305,87

La provision pour dépréciation concerne principalement des articles publicitaires.

Afin de tenir compte du niveau de l'activité sur certains stades de production, le Groupe pratique l'imputation rationnelle des frais fixes pour la valorisation des stocks. Au titre de l'exercice 2005-2006, l'activité est considérée comme normale ; aucune charge de sous-activité n'est donc enregistrée dans le compte de résultat.

Le prix de revient des stocks inclut l'impact de la mise à la valeur de marché des raisins provenant des vignobles du groupe :

	Exercices antérieurs	Exercice 2004/2005	Exercice 2005/2006
Mise à la valeur de marché des vendanges	2,8	2,4	2,7
Effet de la sortie des stocks		-1,0	-1,7
Incidence sur le coût des ventes de l'exercice		1,4	1,0
Incidence sur la valeur des stocks à la clôture		4,2	5,2

4.7. Clients et créances rattachées :

	Brut	Provisions	31 mars 2006	31 mars 2005
			Net	Net
Clients	40,76	-1,21	39,55	33,27
Total	40,76	-1,21	39,55	33,27

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison de leur nombre important et de leur implantation internationale.

4.8. Autres créances. — Les autres créances s'analysent ainsi :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Etat créances de TVA	4,68	5,22
Charges constatées d'avance	1,06	0,98
Divers	7,27	7,29
Total	13,01	13,49

Les créances ci-dessus sont toutes à échéance à moins d'un an.

Le poste « Divers » comprend essentiellement des avances à des fournisseurs de raisins et vins.

4.9. Capitaux propres.

4.9.1. Capital apporté :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Nombre total d'actions	5 945 861	5 945 861
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	5 945 861	5 945 861
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées		
Valeur nominale en € de l'action	3,80	3,80
Capital social en euros	22 594 272	22 594 272
Actions de la société détenues par le groupe	100 298	157 713

Le nombre total de droits de vote attachés aux 5 945 861 actions composant le capital est de 8 685 099 au 31 mars 2006.

4.9.2. Résultat par action :

— Calcul du nombre moyen pondéré d'actions détenues :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Actions ordinaires (*)	5 805 252	5 787 109
Effet dilutif des plans de rachat d'actions	-90 068	-33 019
Autre		
Nombre moyen pondéré d'actions	5 895 320	5 820 128

(*) Net de l'autodétention.

— Résultat net par action :

(En euros)	31 mars 2006		31 mars 2005	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution

Résultat avant impôt	5,67	5,58	4,42	4,40
Résultat net part du groupe	3,87	3,81	2,82	2,80

4.9.3. Dividendes. — Les dividendes versés au cours des exercices 2004-2005 et 2005-2006 se sont élevés respectivement à 0,666 € et 0,75 € par action. Lors de la prochaine assemblée des actionnaires en juillet 2006, il sera proposé un dividende de 1,00 € par action.

4.9.4. Plans d'options d'achat d'actions. — La situation des options en vie et le montant de la charge de l'exercice se présentent comme suit :

	Date d'attribution	Date d'exercice possible	Nombre d'options attribuées et non encore levées
Plan N°1	11 juin 1999	12 juin 2004	7 905
Plan N°2	22 octobre 1999	23 octobre 2004	0
Plan N°3	31 mars 2000	31 mars 2005	14 000
Plan N°4	25 avril 2000	26 avril 2005	0
Plan N°5	1 avril 2001	31 mars 2006	29 700
Plan N°6	4 septembre 2001	6 septembre 2005	750
Plan N°7	26 mars 2002	27 mars 2006	40 050
Plan N°8	25 mars 2003	26 mars 2007	40 100
Plan N°9	30 mars 2004	31 mars 2008	40 150
Plan N°10	8 mars 2005	9 mars 2009	18 000
Plan N°11	14 mars 2006	15 mars 2010	28 000

Conformément à IFRS 2, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 ont été valorisés. Compte tenu de l'étalement sur la période d'acquisition des droits, la charge au 31 mars 2006 est de 97 K€. Elle était de 99 K€ au 31 mars 2005.

4.9.5. Actions propres. — L'assemblée générale du 3 juillet 2003 a approuvé un programme de rachat de 386 480 actions. Les programmes d'achat réalisés peuvent avoir diverses finalités : il peut s'agir d'opérations de rachat en vue de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des capitaux propres de la société ou de couvrir les plans d'options d'achat d'actions.

Au 31 mars 2006, le Groupe détenait 100 298 actions propres qui viennent en déduction des réserves consolidées pour un montant net de 2 465 K€ selon détail ci dessous :

Valeur brute des actions propres	3 109 K€
Provision pour risque constatée en 2004/2005	-879 K€
Résultat sur cessions	+235 K€
Valeur nette des actions propres	2 465 K€

4.10. Provisions pour risques et charges :

Nature des provisions	Solde à l'ouverture	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres mouvements	Solde à la clôture
Engagements vis-à-vis du personnel (*)	4,57	0,59	-0,68		2,70	7,18
Provisions médailles du travail	0,07	0,03				0,10
Risques financiers	0,73			-0,73		
Autres provisions	1,88	2,44	-0,23	-0,13	-2,54	1,42
	7,25	3,06	-0,91	-0,86	0,16	8,70

(*) Voir paragraphe 4.1.1.

Les autres provisions sont essentiellement constituées par des provisions pour risques commerciaux et pour litiges avec des fournisseurs.

4.11. Engagements de retraite et avantages assimilés. — Ces provisions couvrent trois natures d'engagements : Les salariés des sociétés françaises reçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité calculée selon la convention collective du Champagne et dont le montant varie en fonction, notamment, de leur dernier salaire et des années d'ancienneté. Ces plans constituent des régimes à prestations définies au sens de la norme IAS 19. Ils ne font pas l'objet d'un financement spécifique.

Les engagements vis-à-vis du personnel (qui n'existent que pour les sociétés françaises) sont calculés selon une méthode rétrospective avec projection des salaires de fin de carrière. Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006 sont les suivantes :

- départ volontaire du salarié ;
- taux d'actualisation : 4,5% ;
- taux de revalorisation annuelle des salaires : 3% ;

- âge de départ en retraite : 60 ans si le salarié est âgé de plus de 50 ans et 63 ans dans le cas contraire ;
- taux de charges sociales : 45% ;
- taux annuel de démission: 5% pour les salariés âgés de moins de 40 ans, 2% pour les salariés âgés de 40 à 50 ans et 1% au-delà ;
- table de mortalité : TPRV 93.

Ces hypothèses de rotation sont amendées pour le personnel commercial du GIE Laurent-Perrier Diffusion.

— Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat de retraite sur-complémentaire à prestations définies au profit de ses cadres supérieurs. Ce contrat assure une rente annuelle brute de 10 à 15% du salaire des 12 mois précédant le départ en retraite. Les droits ne sont acquis qu'après la liquidation de la retraite de base. Ce plan constitue un régime à prestations définies au sens de la norme IAS 19. Il fait l'objet d'un financement spécifique sans recours, confié à un organisme extérieur.

— Enfin, certaines sociétés françaises du Groupe apportent une aide à leurs anciens salariés retraités en prenant en charge une partie de leurs cotisations à la mutuelle santé.

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés se détaille comme suit :

	2005-2006	2004-2005
1er avril 2005 :		
Charge de la période	-0,61	-0,40
Prestations versées	0,68	0,76
Cotisations versées		
Ecarts actuariels reconnus en capitaux propres		
Ecart de conversion		
Variation de périmètre		
Autres variations		
Au 31 mars 2006	0,07	0,36

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

	31 mars 2006	31 mars 2005
1. Réconciliation des éléments du bilan :		
Actifs de couverture de retraite	0,00	0,00
Provisions pour retraite	-4,51	-4,57
Engagement mutuelle retraités	-2,70	
Actif (passif) net reconnu au bilan	-7,21	-4,57
2. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat :		
Coût des services rendus	0,27	0,18
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,25	0,23
Rendement attendu des actifs du régime	-0,00	-0,01
Coût des services passés	0,09	0
Effet des liquidations / réductions de régime		0
Charge nette comptabilisée en résultat	0,61	0,40

	2005-2006	2004-2005
3. Variation de la valeur actualisée des engagements :		
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	7,22	7,90
Coût des services rendus	0,27	0,18
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,25	0,23
Cotisations versées par les salariés	-0,00	
Prestations versées	-0,39	-1,00
Gains et pertes actuariels	0,03	-0,08
Modification de régime	1,28	0
Variations de périmètre	0	-0,01
Ecarts de conversion	0	0
Autres (yc réductions / liquidations)	0	0

Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	8,66	7,22
4. Variation de la juste valeur des actifs du régime :		
Juste valeur des actifs du régime en début d'exercice	0,03	0,26
Rendement attendu des actifs des régimes	0	0,01
Cotisations des salariés	0	0
Cotisations de l'employeur	0,68	0,76
Prestations versées	-0,39	-1,00
(Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres	0	0
Modification de régime		
Variations de périmètre		
Ecarts de conversion		
Autres (yc réductions / liquidations)		
Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice	0,32	0,03
5. Couverture financière au 31 mars :		
Valeur actualisée des engagements	-8,66	-7,22
Juste valeur des actifs des régimes	0,32	0,03
Effets des plafonnements d'actifs	0,00	0,00
Eléments différés :		
Pertes (gains) actuariels non comptabilisés	-0,05	-0,08
Modification de régime non comptabilisée	1,19	
(Passif) / actif net comptabilisé au bilan	-7,20	-7,27

4.12. Endettement et trésorerie. — La dette financière nette s'établit ainsi :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Dette financière à long terme	241,98	240,36
Dette financière à court terme	10,11	5,89
Dette financière brute	252,09	246,25
Instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt		
Dette financière brute après prise en compte des instruments dérivés	252,09	246,25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,51	14,12
Dette financière nette	244,58	232,13

La dette financière brute se ventile par nature de la façon suivante :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'investissement)	73,52	83,63
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'exploitation)	168,46	156,72
Contrats de location-financement		
Dette financière à long terme	241,98	240,35
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'investissement)	9,35	2,54
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'exploitation)	0,00	1,78
Contrats de location-financement		
Découverts bancaires	0,17	1,00
Intérêts courus	0,59	0,57
Dette financière à court terme	10,11	5,89
Dette financière brute	252,09	246,24

L'analyse de la dette après la prise en compte des effets des instruments dérivés de taux d'intérêt se présente ainsi :

	31 mars 2006
Taux variable	146,36
Taux variable plafonné	8,00
Taux fixe	97,73
Total	252,09

Le Groupe est endetté à taux variable. Des outils spécifiques d'échange de taux sont mis en place pour les crédits d'exploitation et les crédits d'investissement :

— Crédits d'exploitation (en millions d'euros) :

	Crédits d'exploitation à taux variable		Contrats de taux	Position nette après couverture
	Autorisés	Utilisés		
Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007	220,0	168,5	100	68,50
Du 1er avril 2007 au 31 mars 2008			44	124,50
Du 1er avril 2008 au 31 mars 2009			18	150,50

— Crédits d'investissement : Un montant global d'emprunts amortissables pour 82,9 M€ est à taux variable. Des outils d'échange de taux ont été mis en place à hauteur de 37,7 M€. Ces couvertures vont se réduire parallèlement à l'amortissement des emprunts couverts.

— Le taux d'intérêt effectif moyen du groupe était de 2,93 % au 31 mars 2006 pour la partie couverte de son endettement. Le groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêts qui majorerait le coût de son endettement. Sur la base de la position nette après couverture sur le prochain exercice et en supposant une hausse de 1 %, le supplément de frais financiers serait de 1,13 M€.

— Crédit d'exploitation : 0,68 M€.

— Crédit d'investissement : 0,45 M€.

Instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt (en millions d'euros) :

Montants inscrits à l'actif du bilan au poste « Autres créances »	0,84
Dont couvertures de flux de trésorerie futurs	0,80
Partie non conforme à la couverture au sens de l'IAS 39 (*)	0,04
Montants inscrits au passif au poste « Autres dettes » correspond à des couvertures de flux de trésorerie futurs	0,08
Variation de la réserve de réévaluation des Fair Value hedge dans les capitaux propres.	0,72

(*) Cette partie est enregistrée en résultat financier (produit).

La dette financière est libellée exclusivement en euros et son échéancier est le suivant :

Echéancier	Montants
Moins d'un an	10,11
De un à cinq ans	10,99
Plus de cinq ans	230,99
Total	252,09

4.13. Autres dettes à long terme. — Les autres dettes financières correspondent à la participation des salariés :

Echéancier	Montants
Moins d'un an	0,45
De un à cinq ans	2,43
Plus de cinq ans	0,00
Total	2,88

La partie à moins d'un an figure au passif courant dans le poste « Autres dettes ».

4.14. Impôts différés. — Le montant net des impôts différés par nature se présente comme suit :

Détail des impôts différés au bilan	31 mars 2006	31 mars 2005
Impôts sur la réévaluation des terres à vignes	8,37	6,52
Impôts sur la réévaluation d'actifs corporels	3,43	4,85
Impôts sur la réévaluation d'actifs incorporels	0,89	0,48
Impôts sur la mise à la valeur de marché de la récolte	1,07	1,61
Impôts sur l'élimination des marges en stock	-1,11	-1,69
Impôts sur l'élimination de la provision sur actions propres	0,98	
Impôts sur les instruments financiers	0,11	
Impôts sur la provision pour hausse de prix	1,16	2,10
Impôts sur les amortissements dérogatoires	0,79	0,73
Impôts sur les avantages du personnel	-2,48	-2,46
Autres impôts (1)	-0,18	0,36
Total	13,01	12,50
Rapprochement avec le bilan :		
Actif d'Impôt différé	0,98	0,98
Passif d'Impôt différé	13,99	13,48
Total net	13,01	12,50

(1) L'essentiel de la rubrique « Autres impôts » est représenté notamment par des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable.

4.15. Information sectorielle par zones géographiques :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Chiffre d'affaires (par localisation des clients) :		
France	74,98	70,96
Europe	102,76	93,79
Amérique / Caraïbes	15,49	13,97
Autres pays du monde	14,84	12,25
Total consolidé	208,07	190,97
Résultat opérationnel courant (*) :		
France	38,66	36,48
Europe	2,70	-0,30
Autres et éliminations	-0,02	-2,00
Total consolidé	41,34	34,18
Actif du bilan (*) :		
France	517,50	499,03
Europe	10,80	7,79
Autres et éliminations	0,33	0,06
Total consolidé	528,63	506,88
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles) (*) :		
France	5,70	14,73
Europe		
Autres et éliminations		
Total consolidé	5,70	14,73
Passif (hors capitaux propres) (*) :		
France	356,51	353,79
Europe	3,73	1,56
Autres et éliminations	0,63	0,35
Total consolidé	360,87	355,70

(*) Par zone géographique d'implantation des sociétés du groupe.

Le Groupe exerce une seule activité qui consiste en la production et la distribution des vins de Champagne : aucune information sectorielle par secteur d'activité n'est donc donnée.

4.16. Autres produits d'exploitation nets. — Ils se décomposent ainsi :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Marge sur produits intermédiaires et prestations de services	1,36	2,22
Produits de change sur opérations d'exploitation	0,67	0,14
Pertes de change sur opérations d'exploitation	-0,62	-0,45
Autres produits d'exploitation nets	1,41	1,90

La marge sur les autres produits intermédiaires et prestations de services se ventile comme suit :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Produits intermédiaires :		
Chiffre d'affaires	3,98	5,76
Coûts des ventes	-3,60	-4,52
Marge	0,38	1,24
Prestations de services :		
Chiffre d'affaires	3,94	4,73
Coûts des ventes	-2,96	-3,74
Marge	0,98	0,98
Marge consolidée	1,36	2,22

4.17. Frais de personnel. — Les frais de personnel (y compris charges sociales, participation, intéressement et engagements de retraite) sont répartis entre les différentes fonctions de la façon suivante :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Coûts des ventes	12,20	11,33
Charges commerciales	13,88	14,05
Charges administratives	7,94	7,02
Total	34,02	32,40

4.18. Autres produits et charges opérationnels. — Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement :

— Au 31 mars 2006, une reprise de provision pour risque financier devenue sans objet ;

— Au 31 mars 2005, le résultat d'un échange de terrains avec la ville d'Epernay.

4.19. Résultat financier :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Coût de la dette financière brute	9,15	-8,57
Produits de la trésorerie	-0,16	
Effets des évaluations en valeur de marché de la dette financière et instruments de couverture		
Coût de la dette financière nette	8,99	-8,57
Part inefficace des couvertures de change	0,03	
Autres, nets	-0,03	-0,41
Autres produits et charges financiers	0	-0,41
Résultat financier	8,99	-8,98

4.20. Charge d'impôt. — La charge d'impôt et le taux effectif d'imposition s'analysent comme suit :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Impôts courants	10,91	8,85
Impôts différés	-0,49	0,44
Charge totale d'impôt	10,41	9,29
Résultat avant impôt	32,89	25,60
Taux d'imposition effectif	-31,7%	-36,3%

L'écart entre le taux d'imposition théorique – taux légal applicable aux sociétés françaises – et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'analyse de la façon suivante :

	31 mars 2006	En %	31-mars-05	En %
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôt sur les bénéficiaires et impôts différés	32,89		25,60	
Charge d'impôt théorique à 34,43% (35,43% en N-1)	11,28	34,3%	8,94	34,9%
Différences permanentes comptables et fiscales	-0,56	-1,7%	0,55	2,1%
Déficits fiscaux de l'exercice non activés	0,00	0,0%	0,21	0,8%
Ecart de taux d'impôt (France/ France et France/étranger)	-0,11	-0,3%	-0,01	0,0%
Economie intégration sur déficits	-0,03	-0,1%	0,05	0,2%
Divers (dont changement taux ID)	-0,17	-0,5%	-0,45	-1,8%
Charge effective d'impôt	10,41	31,7%	9,29	36,3%

Les sociétés Laurent-Perrier, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, Laurent-Perrier Diffusion, Lemoine, Grands Vignobles de Champagne et A.S. sont membres d'un Groupe fiscalement intégré. La société Château Malakoff est entrée dans ce groupe intégré depuis le 1er avril 2004. Les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité ; l'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément, la société mère enregistre son propre impôt et l'économie provenant de l'application du régime. L'économie d'impôt réalisée du fait de l'intégration fiscale est de 0,03 M€ pour la période.

4.21. Engagements vis-à-vis du personnel. — La charge de l'exercice, au titre des engagements de retraite sur des régimes à prestations définies s'analyse de la façon suivante :

	31 mars 2006	31 mars 2005
Coût des services rendus	-0,27	-0,18
Effets de l'actualisation	-0,25	-0,23
Rendement attendu des placements dédiés		0,01
Amortissement des écarts actuariels		
Modification des régimes	-0,09	
Charge de l'exercice	-0,61	-0,40

4.22. Engagements et passifs éventuels.

— Engagements financiers : Au 31 mars 2006, une fraction des dettes bancaires décrites au § 4.10, correspondant à un plafond d'autorisation de 220 M€, fait l'objet de garanties assorties de sûretés réelles constituées exclusivement de warrants douaniers. Les garanties données sont limitées aux utilisations. Au 31 mars 2006, ces garanties s'élevaient à 195,3 M€. Dans le cadre des accords avec son pool bancaire, le Groupe s'est engagé à maintenir un ratio de couverture des frais financiers par le résultat opérationnel (tableau ci-dessous) et un rapport endettement net / capitaux propres part du groupe inférieur à 2. Le non-respect des ratios précités entraîne la mise en oeuvre d'une clause de revoir non assortie d'une clause d'exigibilité anticipée.

Le ratio de couverture des frais financiers par le résultat opérationnel devra être :

- supérieur ou égal à 2,65 au 31 mars 2006 ;
- supérieur ou égal à 2,95 au 31 mars 2007 ;
- supérieur ou égal à 3,25 au 31 mars 2008.

Ces ratios n'ont pas été révisés suite au passage aux normes IFRS.

— Autres engagements :

- Des hypothèques ont été données afin de garantir les financements d'acquisitions de biens immobiliers pour un montant total de 31,8 M€ ;
- Des nantissements d'actions ont été consentis pour un montant total de 41,2 M€ et un nantissement de fonds de commerce pour un montant de 7,8 M€ afin de garantir les financements d'acquisitions ou d'augmentation de capital de sociétés ;
- Certaines filiales sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins. Ces engagements portent sur des surfaces ; dès lors, en raison des écarts pouvant affecter d'une année sur l'autre tant les rendements que les prix, la valeur de ces engagements ne peut être quantifiée avec une approximation raisonnable. Ces engagements représentent des atouts essentiels à l'activité d'une Maison de Champagne ;
- Le Groupe Laurent-Perrier détient dans ses caves 31 169 hectolitres de vins des récoltes 1998, 1999, 2000, 2002, 2004 et 2005 constituant une réserve qualitative et appartenant à des viticulteurs et coopératives.

— Engagements reçus :

- Une garantie de passif limitée à un montant de 10 M€ a été donnée par une personne physique, l'un des anciens propriétaires de la SA Château Malakoff. Cette garantie court jusqu'au 31 janvier 2008 et est elle-même garantie à hauteur de 5 M€ par un établissement bancaire ;
- Une garantie de passif limitée à un montant de 0,3 M€ a été donnée par des personnes physiques, anciens propriétaires de la SARL Alain Mandois. Cette garantie court jusqu'au 31 décembre 2007 et est elle-même garantie par un établissement bancaire.

5. – Principes retenus pour la première application du référentiel IFRS.

Compte tenu des difficultés pratiques posées par une application totalement rétrospective, la norme IFRS 1 prévoit des traitements optionnels ; les choix effectués par Laurent-Perrier en ce domaine sont les suivants :

- Regroupements d'entreprises : révision des acquisitions effectuées depuis le 16 février 2004 ;
- Valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles : l'option d'évaluation de ces actifs à leur juste valeur à la date de transition n'a pas été retenue ;
- Avantages du personnel : les écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisés ;
- Conversion des comptes des filiales étrangères : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales en devises étrangères sont maintenues dans le poste « Réserve de conversion » ;
- Paiements en actions : la norme IFRS 2 Paiements en actions est appliquée à tous les plans d'options ouverts à compter du 7 novembre 2002.

5.1. Tableau de réconciliation des capitaux propres au 1er avril 2004 :

Capitaux propres selon les normes françaises au 1er avril 2004	128,62
Réévaluation des terres à vignes	20,40
Mise à la valeur de marché des vendanges	3,23
Prise en compte des écarts actuariels différés	-1,64
Annulation des frais de dépôt de marques	-1,01
Engagement mutuelle retraités	-2,70
Autres	-0,02
Effets d'impôt sur les retraitements ci-dessus	-8,02
Capitaux propres selon les IFRS au 1er avril 2004	138,86

5.2. Tableaux de passage au 31 mars 2005.

5.2.1. Bilan :

(En millions d'euros)	Normes françaises	Réévaluation des terres à vignes	Mise à la valeur de marché des vendanges	Avantages du personnel	Annulation frais dépôt de marques	Annulation amortissement Goodwill	Impôts différés sur retraitements IFRS	IFRS
Actif		§ 5.3.1	§ 5.3.2	§ 5.3.3	§ 5.3.4	§ 5.3.6	§ 5.3.9	
Goodwill § 5.3.3	20,28	2,40				1,72		24,40
Immobilisations incorporelles nettes	4,70				-1,18			3,52
Immobilisations corporelles nettes	89,69	18,65						108,34
Titres mis en équivalence	0,18					0,06		0,24
Actifs financiers non courants	2,64							2,64
Actif d'impôt différé	0,98							0,98
Actif non courant	118,47	21,05			-1,18	1,78		140,12
Stocks et en-cours	301,25		4,61					305,86
Créances clients	33,27							33,27
Autres créances	13,51							13,51
Actifs destinés à être cédés								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14,12							14,12
Actif courant	362,15		4,61					366,76
Total de l'actif	480,62	21,05	4,61		-1,18	1,78		506,88
Passif :								
Capital	22,59							22,59
Primes liées au capital	22,74							22,74
Réserve de réévaluation		22,35					-8,76	13,59
Réserves consolidées	91,67		4,61	-3,83	-1,18	1,78	-0,36	92,69
Ecart de conversion	0,01						-0,19	-0,19
Capitaux propres - part du Groupe	137,00	22,35	4,61	-3,83	-1,18	1,78	-9,31	151,42
Intérêts minoritaires	1,73							1,73

Capitaux propres de l'ensemble consolidé	138,73	22,35	4,61	-3,83	-1,18	1,78	-9,31	153,15
Provisions pour risques et charges - part à LT	5,92			4,02				9,94
Dettes financières à long terme	242,49							242,49
Passifs d'impôt différé	5,46	-1,30					9,31	13,47
Passif non courant	253,87	-1,30		4,02			9,31	265,90
Dettes financières à court terme	5,89							5,89
Fournisseurs	62,81							62,81
Dettes fiscales et sociales	10,91			-0,19				10,72
Passif d'impôt exigible								
Autres dettes	8,41							8,41
Passif courant	88,02			-0,19				87,83
Total du passif	480,62	21,05	4,61	0,00	-1,18	1,78	0,00	506,88

Les comptes d'ouverture au 1er avril 2004 retraités en normes IFRS ont subi les 2 modifications suivantes par rapport à la situation présentée dans le cadre de l'information financière semestrielle (30 septembre 2005) :

— Prise en compte de l'engagement relatif à la cotisation à la mutuelle des retraités (voir 5.3.3) ;

— Reclassement entre les postes Goodwill et impôt différé (sans incidence sur les capitaux propres) de l'impôt relatif aux acquisitions de février 2004.

5.2.2. Compte de résultat :

Normes françaises	Reclassements	Avantages du personnel	Frais dépôt de marques	Stock options	Annulation amortissements Goodwill	Mise à la val de marché des vendanges	ID sur retr IFRS
	§ 5.3.10	§ 5.3.3	§ 5.3.4	§ 5.3.8	§ 5.3.6	§ 5.3.2	
213,49	-22,52						
-103,70						1,38	
109,80	-22,52	0	0	0	0	1,38	
2,22	-0,32						
-60,76	22,42						
-17,48	-1,04	0,73	-0,15	-0,10			
33,77	-1,45	0,73	-0,15	-0,10	0	1,38	
0,47							
34,25	-1,45	0,73	-0,15	-0,10	0	1,38	
-8,57							
-0,80	0,61	-0,22					
-9,37	0,61	-0,22	0	0	0	0	
-8,76							
-0,09							
-0,84	0,84						
-1,78					1,78		
0,08							
13,48	-0,00	0,51	-0,15	-0,10	1,78	1,38	
0,07							
13,41	0,00	0,51	-0,15	-0,10	1,78	1,38	

5.3. Retraitements liés à la première application du référentiel IFRS. — Les notes ci-après ont pour objectif de préciser la nature des divergences qui existent entre les normes françaises et les normes IFRS lors de la première application des normes internationales au 1er avril 2004 et dans les comptes de l'exercice 2004-2005.

5.3.1. Réévaluation des terres à vignes. — Dans les comptes établis en normes françaises, les terres à vignes étaient enregistrées au coût historique lors de leur acquisition.

Conformément à l'option prévue par l'IAS 16 « Immobilisations corporelles », le Groupe Laurent-Perrier a opté pour la réévaluation de ses terres à vignes. Cette méthode, dont les modalités d'application sont décrites au § 2.9 dans la partie relative aux principes comptables, est appliquée de façon rétrospective au 1er avril 2004. L'écart apparaissant entre la valeur réévaluée à cette date et la valeur historique est enregistré au poste « Réserves de réévaluation » dans les capitaux propres, net d'impôt différé.

5.3.2. Mise à la valeur de marché des vendanges. — En normes françaises, la vendange est valorisée au prix de revient. Les récoltes produites dans les vignes appartenant au Groupe sont valorisées au coût de production pour le Groupe, entraînant, notamment, l'élimination de la marge réalisée par la société GVC, propriétaire du vignoble.

L'IAS 41 « Agriculture » impose de valoriser la vendange au prix du marché, comme si les raisins avaient été acquis. Ceci conduit à enregistrer sur l'exercice de la récolte un effet positif ou négatif, de la différence entre le prix de revient et le prix de marché.

Par ailleurs, les raisins obtenus gratuitement en rémunération de la location de vignobles ou dans le cadre de contrat de métayage ne sont pas valorisés dans le prix de revient des stocks selon les normes françaises. La norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » requiert de valoriser les opérations d'échange sur la base de la juste valeur des biens ou services reçus par Laurent-Perrier, autrement dit à la valeur de marché des raisins reçus en rémunération du bail.

Au 1er avril 2004, l'incidence de la mise à la valeur de marché des récoltes antérieures à 2004, pour la part restant en stocks à cette date, est un gain constaté en réserves accumulées.

5.3.3. Avantages du personnel. — Seuls les engagements de retraite des sociétés françaises font l'objet d'une provision dans les comptes établis selon les normes françaises.

Conformément à IAS 19 « Avantages du personnel » qui impose la constatation de l'ensemble des avantages du personnel, les engagements de retraite vis-à-vis du personnel, ainsi que l'engagement de retraite sur-complémentaire accordée à certains membres de la direction (qui figurait en engagements hors bilan) et la prise en charge d'une partie de la cotisation à la mutuelle des retraités font l'objet d'une provision complémentaire au 1er avril 2004 par la contrepartie des réserves accumulées.

Le coût des services passés résultant de l'élargissement du nombre de bénéficiaires au régime de sur-complémentaire est amorti sur la durée de service moyenne qu'il leur reste à accomplir.

5.3.4. Frais de dépôt de marque. — Les frais de dépôt de marque, antérieurement immobilisés et amortis sur 10 ans, ne constituent pas des immobilisations incorporelles selon IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». Leur montant net au 1er avril 2004 est annulé par la contrepartie des réserves accumulées. Ils sont comptabilisés directement en charges à compter de cette date et les amortissements comptabilisés sont annulés dans le compte de résultat en IFRS.

5.3.5. Annulation des fonds de commerce. — Les fonds de commerce antérieurement comptabilisés ne constituent pas des immobilisations incorporelles selon IAS 38 « Immobilisations incorporelles » dès lors qu'ils ne sont pas identifiables. Ils sont annulés au 1er avril 2004 par la contrepartie des réserves accumulées.

5.3.6. Amortissement du goodwill. — Laurent Perrier a retenu l'option offerte par IFRS 1 de retraiter ses regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS, le 1er avril 2004. L'affectation du prix d'acquisition de la SA Château Malakoff a été revue, ce qui a conduit à reclasser un montant de 3,7 M€ (avant impôt différé) des terres à vignes au goodwill.

Les goodwills ne sont plus amortis dans le référentiel international. Conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les amortissements constatés sur l'exercice 2004-2005 sont annulés et augmentent le résultat de l'exercice à due concurrence.

5.3.7. Actualisation des prêts à long terme sans intérêt. — Laurent-Perrier accorde des prêts de longue durée sans intérêt à des vignerons partenaires dont elle s'assure en contrepartie l'exclusivité de la récolte. La renonciation à recettes d'intérêts rémunère l'acquisition d'un contrat d'approvisionnement. La valeur de l'avantage consenti, égal à la différence entre la valeur nominale et la valeur actuelle de la créance calculée sur la base d'un taux d'intérêt de marché, est inscrite en résultat pour la variation de l'exercice et en réserves consolidées pour le montant au 1er avril 2004.

5.3.8. Stock options. — Conformément au principe comptable décrit au § 2.18 ci-dessus, la charge liée aux plans d'achat mis en place depuis le 7 novembre 2002 est constatée dans le résultat de l'exercice 2004-2005 par la contrepartie des réserves.

5.3.9. Effets d'impôt sur les retraitements ci-dessus. — Hormis l'annulation de la dotation aux amortissements des goodwills de l'exercice 2004-2005, l'ensemble des retraitements ci-dessus entraîne la constatation d'un impôt différé au taux normal, constaté dans les réserves accumulées ou dans le résultat selon le cas.

Par ailleurs, l'impôt différé non constaté en normes françaises sur des réévaluations d'actifs intervenues lors d'acquisitions antérieures à 2000 a été enregistré.

5.3.10. Reclassement du chiffre d'affaires. — Les sommes versées dans le cadre d'accords de participation publicitaire avec le distributeur, comptabilisées en charges dans les comptes établis en normes françaises, sont désormais déduites du chiffre d'affaires.

5.4. Application des IAS 32 / 39 au 1er avril 2005. — Les instruments dérivés sont désormais comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture en IFRS. Les ajustements de valeur correspondants ont été comptabilisés comme suit :

— le montant de la réévaluation des instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs en IFRS a été inscrit au poste « Réserve de réévaluation » dans les capitaux propres ;

— le montant de la réévaluation des autres instruments dérivés a été inscrit au poste « Réserves accumulées » dans les capitaux propres.

En outre, les actions propres détenues par Laurent-Perrier et qui figuraient à l'actif du bilan en normes françaises ont été imputées sur les capitaux propres en IFRS.

6. – Périmètre de consolidation.

6.1. Sociétés consolidées par intégration globale :

Société	Siège	Siren	% contrôle	% intérêt
France :				
Laurent-Perrier	32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne	335 680 096	100,00	100,00
Champagne Laurent-Perrier	32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne	351 306 022	100,00	100,00
Laurent-Perrier Diffusion	32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne	337 180 152	99,96	99,96
Champagne Lemoine	Rue de Chigny, 51500 Rilly La Montagne	335 780 011	99,80	99,80
Société A.S.	5-7, rue de la Brèche d'Oger, 51190 Le Mesnil sur Oger	95 750 038	98,25	98,25
Grands Vignobles de Champagne	32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne	379 525 389	99,99	99,93
SCA Coteaux de Courteron	32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne	352 427 603	51,05	40,00

SCA Coteaux de Charmeronde	32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne	335 680 096	51,14	51,14
SCA Coteaux du Barrois	32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne	350 251 351	50,96	50,96
Champagne de Castellane	57, rue de Verdun, 51200 Epernay	95 850 529	99,81	99,81
Château Malakoff S.A.	32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne	340 692 789	100,00	100,00
Sarl Alain Mandois	3, rue Malakoff, 51200 Epernay	957 500 890	100,00	100,00
SC de Chamolé	32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne	390 025 716	100,00	100,00
SC Coteaux de la Louvière	32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne	384 974 835	50,44	30,00
SCEA des Grands Monts	32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne	388 367 534	51,15	30,00
SC Cuvillier	Domaine Laurent-Perrier 51150 Tours-sur-Marne	388 693 657	99,00	99,00
SC Dirice	32, avenue de Champagne, 51150 Tours-sur-Marne	414 522 367	100,00	100,00
Etranger :				
Laurent-Perrier UK Ltd	66/68, Chapel Street Marlow Bucks SL 7 1 de Grande Bretagne	/	99,80	99,80
Laurent-Perrier U.S., Inc.	2320 Marinship Suite 140 Sausalito California 94965 USA	/	100,00	100,00
Laurent-Perrier Suisse	Chemin de la Vuarpillière, 35 1260 Nyon Suisse	/	100,00	100,00

6.2. Participations dans les entreprises associées consolidées par mise en équivalence :

Société	Siège	Siren	% contrôle	% intérêt
France				
Sarl Pétret-Martinval	9, rue des Ecoles, 51530 Chouilly	407 910 629	49,00	49,00
SAS Réhoboam	43, avenue Marceau, 75116 Paris	448 483 370	26,16	26,16
Etranger				
Jéroboam Co. Ltd	2-12-16 Kita-Aoyama Minato-ku Tokyo 107-0061 Japan	/	26,16	26,16

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2006.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Laurent Perrier SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2006 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos le 31 mars 2005 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1er avril 2005. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans les notes 2.1 et 4 de l'annexe. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants. Les notes 2.9 et 4.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les approches retenues pour l'évaluation des terres à vignes en valeur du marché. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées dans la note et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 31 mai 2006.
Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :

Philippe Venet et Associés :

Christian Perrier,

Philippe Venet,

0609483